



726 - DEBROUSSAILLANT "DHERBAX PRO"



DEBROUSSAILLANT 2D P
"Débroussaillant liquide"

LES AVANTAGES

- Deux matières actives parfaitement complémentaires.
- Large spectre d'efficacité et très grande rapidité d'action.
- Parfaitement sélectif des graminées.
- Excellent rapport qualité prix.

UTILISATION

« 726 » est destiné à la destruction des broussailles sur pied à port dressé bien développées. Il s'utilise à proximité des bâtiments, aux abords des fossés, talus, clôtures, sur le bord des routes, etc.

CARACTERISTIQUES

240 g/l de 2,4 D, sous forme d'esters.
120 g/l de dichlorprop-p, sous forme d'esters.
A.M.M. n° 2030332 (1)
Nom homologué : DHERBAX PRO (2)
Classements : Xn et N

(1) détenue par NUFARM
(2) déposé PFC

MODE D'ACTION / EFFICACITÉ

Les deux matières actives du **« 726 »**, parfaitement complémentaires, possèdent une action systémique entraînant la destruction totale des espèces ligneuses et semi ligneuses.

« 726 » ne contient que l'isomère actif du dichlorprop, à savoir le dichlorprop-p.
Cela permet une réduction des concentrations dans la formulation et des doses de matières actives apportées à l'hectare, un point positif sur le plan environnemental.

« 726 » est efficace sur Robinier Faux Acacia, Orties, Ronces, Ajoncs, Eglantier, Genêt, Epine Noire, Merisier, Osier, Vigne Vierge, Sureau, Tremble, Chêne, Erable, Orme, etc.
Sélectif des graminées, **« 726 »** permet de conserver un couvert végétal et d'éviter l'érosion.



407, Avenue St-Baldou – B.P. 60096 – 84303 CAVAILLON CEDEX - Tél. 04 90 71 40 78 - Télécopie 04 90 78 39 34
S.A.S au capital de 105 000 € / Siret 314 777 616 00033 / Code APE 2041Z

7.5 FTRE 004 – Edition 10/2013





726 - DEBROUSSAILLANT "DHERBAX PRO"



DEBROUSSAILLANT 2D P
"Débroussaillant liquide"

DOSES ET USAGES HOMOLOGUÉS

- Dévitalisation des broussailles (sur pied) : 1,5 l/hl d'eau.
- Désherbage, débroussaillage, dégagement forestier, feuillus de forêt : 1,5 l/hl.

MODE D'EMPLOI

1) Epoque d'utilisation :
Fin de printemps / début d'été sur végétation en fin de croissance ou à l'automne en période de descente de sève.
Une pluie survenant après l'application ne nuit pas à l'efficacité du traitement dans la mesure où les plantes traitées ont eu le temps de sécher.

2) Doses d'emploi préconisées :
« 726 » s'utilise à raison de 1,5 l dans 100 l d'eau.
Pulvériser la bouillie ainsi préparée à raison de 0,2 à 0,3 l au m^3 de broussailles.
(Sur une végétation homogène, cela correspond à 1000 à 1500 l de bouillie pour un hectare).
La végétation à détruire doit être mouillée uniformément à la goutte tombante.

3) Précautions d'emploi :
-Ne pas traiter en période d'arrêt de la végétation, en période de sécheresse, par temps de pluie ou de fortes chaleurs.
-Réaliser le traitement à l'aide d'une lance arboricole munie d'une buse adaptée.
-Eviter toute dérive de pulvérisation sur les plantes ou les cultures voisines.
-Eviter toute consommation des plantes traitées par les animaux durant le mois suivant le traitement.

Dangereux – Respecter les précautions d'emploi.



407, Avenue St-Baldou – B.P. 60096 – 84303 CAVAILLON CEDEX - Tél. 04 90 71 40 78 - Télécopie 04 90 78 39 34
S.A.S au capital de 105 000 € / Siret 314 777 616 00033 / Code APE 2041Z